

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 917

3 avril 2015

SOMMAIRE

Arlon Capital SPF S.A.	43972	PB Real Estate S.à r.l.	43978
Befesa Holding S.à r.l.	43998	P.I. Holding S.A.	43971
Crystal Asparagus S.A.	43979	P.I.H. Property Investment Holdings Lu-	
ECommerce Business 10 S.à r.l.	43999	xembourg S.A.	43970
EDF Sky S.à r.l.	43971	Private One SICAV-FIS	43978
Esperento S.à r.l.	43989	PrivilEdge	43972
Hakogel S.A.	43986	Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à	
HI Holdings Rio S.à r.l.	44013	r.l.	43981
Igepa belux S. à r.l., papier en gros	43971	Ramblin S.A.	43974
L'Armoire à Linge S.A.	44010	Ratio S.à r.l.	43975
Leo's Kaffe	43970	Rawito International S.A.	43974
Lombard Odier Funds III	43978	Regional MSME Investment Fund for Sub-	
MB2R Holding S.A.	44016	Saharan Africa S.A., SICAV-SIF	43973
Nase & Kaulbarsch s.à r.l.	44009	Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A.	43974
Nomovida S.A.	43977	Scontinvest LU	43975
Norpel S.à r.l.	43970	Sequoia IDF Asset Holdings S.A.	43977
Ocean Oil Construction and Services	44016	Synergy Europe S.A.	43976
Office Portfolio Minerva I Sàrl	44011	Sysco George Town Limited S.à r.l.	43975
Parthenos S.A. SICAR	43971	Tech Data Lux Finance S.à r.l.	43977
Patron Weghell Holding S.à r.l.	43970	Thebes Investments 2 S.à r.l.	43976
Patron Weghell III S.à r.l.	43978	Tipas Sàrl	43973
Patron Weghell II S.à r.l.	43972	United Services S.A.	43993
Patron Weghell I S.à r.l.	43973	WCC Poland S.à r.l.	43976
Patron Weghell IV S.à r.l.	43972		

Leo's Kaffe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 175.849.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033755/10.

(150037625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.400.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033846/10.

(150037605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Norpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 66.703.

Extrait de la décision de l'associé unique du 19 février 2015

- L'associé unique décide de transférer le siège social du 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015033821/14.

(150037575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

P.I.H. Property Investment Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 154.085.

EXTRAIT

En date du 19 février 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes avec effet rétroactif:

- La démission de Viscomte S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises de la société avec effet au 27 février 2013.
- La société KPMG Luxembourg S. à r.l., ayant son siège social au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la société avec effet au 28 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013.
- La démission de KPMG Luxembourg S. à r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la société avec effet au 22 septembre 2014.
- La société International Audit Services S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises de la société avec effet au 23 septembre 2014 jusqu'à la prochaine assemblée générale en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033839/20.

(150037976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Igepa belux S. à r.l., papier en gros, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 16.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033708/10.

(150037884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

EDF Sky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 182.843.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 6 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec, Mme. Figen Eren et M. Martin David Graham avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDF Sky Sàrl

Référence de publication: 2015033634/13.

(150038043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

P.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.456.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique de la société le 13 février 2015

Conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur publiée au Mémorial A- N° 161 du 14 août 2014, l'administrateur unique de la Société a décidé de nommer avec effet immédiat:

Maître François Brouxel, Avocat à la Cour inscrit auprès du Barreau de Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme dépositaire des titres au porteur émis par la Société et encore en circulation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033838/15.

(150037420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Parthenos S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 154.509.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 février 2015

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 février 2015 a décidé de nommer Madame Sabine NARVAEZ, demeurant au 12 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que Administrateur de class B de la Société avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan au 31 décembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Employé

Référence de publication: 2015033843/16.

(150037674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033850/10.

(150037602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Patron Weghell II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.572.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033848/10.

(150037599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Arlon Capital SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 1, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 183.616.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033519/10.

(150037346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

PrivilEdge, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 181.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 Février 2015

En date du 26 février 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Mark Edmonds, Monsieur Mariusz Baranowski, Monsieur Yvar Mentha et Monsieur Jean-Claude Ramel en qualité d Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant comme nouvelle adresse 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Lombard Odier Funds (Europe) S.A.
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Olivia TOURNIER
Responsable juridique / Head of legal

Référence de publication: 2015033863/22.

(150038161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Tipas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 173.747.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033976/9.

(150037903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Patron Weghell I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.582.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033847/10.

(150037604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Regional MSME Investment Fund for Sub-Saharan Africa S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 150.766.

Il est noté que M. Wolfgang Hugo Ernst Kroh a démissionné en tant que président du conseil d'administration de la société avec effet au 31 janvier 2015.

M. Martin Hagen a également démissionné en tant que membre du conseil d'administration de la société avec effet au 13 février 2015.

Le conseil d'administration a procédé à la cooptation de Messieurs Karl-Heinz Fleischhacker, Arthur Sletteberg et Stefan Hirche avec effet au 13 février 2015 pour Messieurs Fleischhacker et Hirche et avec effet au 14 février 2015 pour M. Sletteberg, et ce jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Il est par ailleurs noté que M. Ruurd Brouwer a été nommé en tant que président du conseil d'administration avec effet au 19 novembre 2014 et a changé d'adresse ainsi qu'indiqué ci-dessous.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- M. Ruurd Brouwer, Président du conseil d'administration
Sarphatikade 14, NL-1017 WV Amsterdam
- M. Arthur Sletteberg, Membre du conseil d'administration
Akersgatan 20, N-0158 Oslo
- M. Marcel Gérard Gounot, Membre du conseil d'administration
100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg
- M. Juan Izuzquiza, Membre du conseil d'administration
Avenida de los Reyes Católicos, 4, E-28040 Madrid
- M. Stefan Hirche, Membre du conseil d'administration
5-9, Palmengartenstrasse, D-60325 Frankfurt-am-Main
- M. Philippe Serres, Membre du conseil d'administration
151, rue St Honoré, F-75001 Paris
- M. Karl-Heinz Fleischhacker, Membre du conseil d'administration
13, Kolberger Weg, D-61348 Bad Homburg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015033886/35.

(150037377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Restaurant-Pizzeria BACCHUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 32, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 28.104.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015033888/10.

(150037944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Ramblin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé en date du 25 janvier 2015, de désigner comme dépositaire des titres au porteur: Fiduciaire Fernand SASSEL & Cie S.A., ayant son siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg et enregistrée au RCS sous la référence Luxembourg B 34239.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2015.

Pour RAMBLIN S.A.

Référence de publication: 2015033890/14.

(150037707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Rawito International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 87.461.

- Constituée originellement sous la dénomination de «Rawito Aktiengesellschaft» suivant acte du 5 avril 1974, inscrite au Registre de commerce au Liechtenstein sous le numéro H. 384/56;

- Transférée du Liechtenstein à Luxembourg suivant acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1158 du 1^{er} août 2002;

- Statuts modifiés en date du 31 décembre 2004 par Maître Jean-Paul Hencks, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 459 du 18 mai 2005.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 février 2014 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

* M. Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg, Luxembourg.

* M. Alberto VACCARI, administrateur, demeurant professionnellement à 12, Corso Porta Nuova, 20121 Milan, Italie.

* M. Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg, Luxembourg.

- Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

* REVILUX S.A., inscrite au registre de commerce sous le numéro B-25.549, domiciliée à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour la société RAWITO INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015033893/30.

(150037384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Ratio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.964.

Il est à noter que le siège social de la société LOUV SARL (associé) a été transféré au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 25 février 2015.

Certifié sincère et conforme

RATIO S.à r.l.

Référence de publication: 2015033892/13.

(150037945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sysco George Town Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 194.764.

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 3 février 2015, que l'actionnaire unique de la Société, Sysco Corporation, une corporation des droits de Delaware, ayant son siège sociale au 1675, South State Street, bâtiment Suite B, USA - 19901 Dover, Delaware, enregistrée avec le registre de «Delaware Division of Corporations» sous le numéro 0712404, a cédé 50,000 parts (100%) dans la Société à SMS Bermuda Holdings, une société en nom collectif exonérée («exempted general partnership») des droits de Bermudes, ayant son siège sociale au Thistle House, 4 Burnaby Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée avec le «Bermuda Registrar of Companies» sous le numero 48912.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033922/15.

(150037801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Scontinvest LU, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.640.

Il résulte de la résolution du Conseil d'administration prise par voie circulaire le 18 février 2015 que

- Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Jean-Sylvain Perrig avec effet au 18 février 2015.
- Monsieur Pierre Berger en qualité d'administrateur a été coopté avec effet au 18 février 2015 en remplacement de Monsieur Jean-Sylvain Perrig pour une période qui prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de 2015.
- L'élection de M. Pierre Berger comme nouveau membre du Conseil d'Administration sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

A la date du 18 février 2015, le Conseil d'administration est composé comme suit:

- M. Christian Assel, Administrateur et Président, demeurant professionnellement au 287-289, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg.

- M. Remy Portes, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH -1211 Genève 1, Switzerland.

- M. Pierre Berger, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône CH -1211 Genève 1, Switzerland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

p.o. Le Conseil d'Administration

UBP ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2015033908/26.

(150037785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

WCC Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.215.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Michael Chidiac, gérant de la Société, avec effet au 31 octobre 2014.

Les associés de la Société ont décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaires aux comptes de PricewaterhouseCoopers à compter de l'exercice se clôturant au 31 Décembre 2011.

Le siège social de WCC Europe S.à r.l., associé de la Société, a été transféré au 1 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

L'adresse professionnelle de Messieurs Marek Domagala et Christophe Cahuzac a changé, ils officient désormais au 1 Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, Luxembourg.

Référence de publication: 2015034011/17.

(150038178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Synergy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.526.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 23 février 2015

En date du 23 février 2015, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant avec effet immédiat:

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Antonio João Gil Pires, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015033921/18.

(150037701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Thebes Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.096.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 février 2015

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 4 février 2015:

1- La démission de Monsieur Karman Abbas-Vahid et de Monsieur Ely-Michel Ruimy de leur mandat de gérant de la Société est acceptée avec effet au 4 février 2015.

2- Ensof Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.865, a été nommée gérant de la Société, avec effet au 4 février 2015, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033971/19.

(150037445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Nomovida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.530.

—
Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31.12.2014

Les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes sont acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

NOMOVIDA S.A.
Francesco OLIVIERI
Administrateur

Référence de publication: 2015033819/14.

(150038108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.989.

—
Il résulte de la décision prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 24 février 2015:

- de nommer KPMG Luxembourg Société coopérative, ayant son adresse au 39, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour la Société
Fabrice Rota
Administrateur

Référence de publication: 2015033911/16.

(150037460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Tech Data Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.178.900,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 174.420.

—
Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société datant du 20 février 2015 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Charles Dannewitz en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat au 20 février 2015; ainsi que

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

- * Madame Martha Caballero, gérant B;
- * Monsieur Scott William Walker, gérant A;
- * Monsieur Jeffery P. Howells, gérant A;
- * Monsieur Jorge Pérez Lozano, gérant B; et
- * Monsieur Jacob Mudde, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Luxembourg S.A.
Signatures
Signataire autorisé

Référence de publication: 2015033965/24.

(150037430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Patron Weghell III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.573.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033849/10.

(150037603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

PB Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 34, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 146.461.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033870/10.

(150037629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Lombard Odier Funds III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 Février 2015

En date du 6 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Patrick Zurstrassen en tant que Président du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Bernard Droux.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Carolyn BRADY

Secrétaire

Référence de publication: 2015033748/14.

(150038156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Private One SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.792.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue en date du 25 février 2015:

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Patrick CASTERS, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Alexandre DUMONT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Monsieur Yves KUHN, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016

- a renouvelé le mandat de Réviseur d'Entreprises de:

PricewaterhouseCoopers, RCS B-65477, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2016.

Pour PRIVATE ONE SICAV-FIS

SICAV-FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015033882/20.

(150038078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Crystal Asparagus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 155.246.

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Crystal Asparagus S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on 23 August 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2195 of 15 October 2010.

The meeting was opened by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Rachida EL FARHANE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Alida MUHOVIC, employee, residing professionally in Luxembourg

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Subsequent amendment of the Articles of Association;
3. Resignation of a Director and discharge.
4. Appointment of a new Director.
5. Confirmation of the composition of the board of Directors.
6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons and decides the subsequent amendment of the first and second paragraph of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Koerich.

It may be transferred to any other address in the same municipality by a decision of the board of directors.”

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation of Mr Jérôme Demimuid as Director of the Company and to grant him full discharge for his mandate up to this date.

Third resolution

The general meeting decides to appoint as Director of the Company:

Ms. Aurélie PARAGE, employee, born in Virton (B) on 14 February 1983, residing professionally at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

As a consequence of the previous resolutions, the Directors of the Company will henceforth be as follows:

Ms. Céline DOYEN, employee, born on June 24, 1972 in Huy Belgium, with professional address at L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Ms Aurélie PARAGE, prenamed.

Mr. Olivier REVOL, companies director, born on April 21, 1972 in Sainte-Foy-Les-Lyons, France, residing at 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgium.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2018.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation - Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze février.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Crystal Asparagus S.A." (la «Société»), avec siège social à 8, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée par acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 août 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2195 du 15 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert de siège social de la Société au 7, rue des Trois Cantons L-8399 Windhof;
2. Modification des statuts pour prendre en compte la résolution prise ci-avant;
3. Démission d'un administrateur et décharge à lui donner.
4. Nomination d'un nouvel administrateur.
5. Confirmation de la composition du conseil d'administration.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons et de modifier en conséquence le premier et le deuxième alinéa de l'article 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune par simple décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Jérôme Demimuid de sa fonction d'administrateur de la Société et décide de lui donner décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la Société:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Compte tenu des précédentes résolutions, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Aurélie PARAGE, précitée.

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, El Farhane, Muhovic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4785. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032273/135.

(150035951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.910.099,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.536.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed and shall be filed together with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 2 december 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (One United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 29,870,099 (twenty-nine million eight hundred and seventy thousand ninety-nine United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine United States Dollars) by the issuance of 29,870,099 (twenty-nine million eight hundred and seventy thousand ninety-nine) new shares, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 169,263,897.07 (one hundred and sixty-nine million two hundred and sixty-three thousand eight hundred and ninety-seven United States Dollars and seven Cents) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 2,991,010 (two million nine hundred ninety one thousand and ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by the sole shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The sole shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed about the agenda and considers the current meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It further resolves that all the relevant documentation has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 29,870,099 (twenty-nine million eight hundred and seventy thousand ninety-nine United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 40,000 (forty thousand Dollars) to USD 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine United States Dollars) by the issuance of 29,870,099 (twenty-nine million eight hundred and seventy thousand ninety-nine) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 169,263,897.07 (one hundred and sixty-nine million two hundred and sixty-three thousand eight hundred and ninety-seven United States Dollars and seven Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 2,991,010 (two million nine hundred ninety one thousand and ten United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the sole shareholder of a global amount of USD 199,133,996.07 (one hundred and ninety-nine million one hundred thirty-three thousand nine hundred and ninety-six United States Dollars and seven Cents), (the "Contribution").

Third resolution:

The sole shareholder resolves to subscribe and fully pay for the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the sole shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe for the New Shares. The issue of the New Shares are also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the sole shareholder through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution consists of the following equity interests contributed by the sole shareholder:

(i) 1,000 (one thousand) shares of common stock without nominal value and 5,400 (five thousand four hundred) shares of Class A preferred stock without nominal value in Lab One Canada Inc., a company existing under the laws of the Canada;

(ii) 1000 (one thousand) shares without nominal value in Quest Diagnostics of Puerto Rico, Inc., a company existing under the laws of Puerto Rico;

(iii) 10 (ten) shares with a nominal value per share of £ 1 (one British Pound) in Quest Diagnostics Limited, a company existing under the laws of England and Wales;

(iv) 100 (one hundred) shares with a nominal value per share of EUR 1 (one Euro) in Quest Diagnostics Ireland Limited, a company existing under the laws of Ireland; and

(v) 2,853,474 (two million eight hundred and fifty-three thousand four hundred and seventy-four) quotas with a nominal value per share of REAL 1 (one Real) in Quest Diagnostics do Brasil Ltda., a company existing under the laws of the Brazil.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 199,133,996.07 (one hundred and ninety-nine million one hundred thirty-three thousand nine hundred and ninety-six United States Dollars and seven Cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

Mr. Stephen Andrew Calamari, manager, with professional address at 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, United States of America;

Mr. Paul Robert Berry, manager, with professional address at 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, United Kingdom; and

Mr. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, with professional address at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

All acknowledge, having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of their approval of the Contribution, and expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l.: 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine) shares.

The notary acknowledges that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine United States Dollars), represented by 29,910,099 (twenty-nine million nine hundred and ten thousand ninety nine) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.- euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est le seul associé de la société Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 2 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Les 40.000 (quarante-mille) parts sociales, d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique déclare avoir eu préalablement connaissance.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 29.870.099 (vingt-neuf million huit cent soixante-dix mille quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 40.000 (quarante mille Dollars américains) à USD 29.910.099 (vingt-neuf million neuf cent dix mille quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) par l'émission de 29.870.099 (vingt-neuf million huit cent soixante dix mille quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune, sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant à USD 169.263.897,07 (cent soixante-neuf million deux cent soixante trois mille huit cent quatre-vingt dix-sept Dollars américains), de laquelle un montant de USD 2.992.010 (deux million neuf cent quatre-vingt douze mille dix Dollars américains) sera alloué sur le compte de réserve légale de la Société, le tout étant payé par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par l'associé unique des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 29.870.099 (vingt-neuf million huit cent soixante-dix mille quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de USD 40.000 (quarante mille Dollars américains) à USD 29.910.099 (vingt-neuf million neuf cent dix mille quatre-vingt dix-neuf Dollars américains), par l'émission de 29.870.099 (vingt-neuf million huit cent soixante dix mille quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), sous réserve du paiement d'une prime d'émission s'élevant à USD 169.263.897,07 (cent soixante-neuf million deux cent soixante trois mille huit cent quatre-vingt dix-sept Dollars américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), de laquelle un montant de USD 2.992.010 (deux million neuf cent quatre-vingt douze mille dix Dollars américains) sera alloué au compte de réserve légale de la Société, l'ensemble étant libéré par un apport en nature de l'associé unique pour un montant global de USD 199.133.996,07 (cent quatre-vingt dix-neuf million cent trente trois mille neuf cent quatre-vingt seize Dollars américains et sept Cents), ("l'Apport").

Troisième résolution:

L'associé unique décide de souscrire et pleinement libérer les Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'associé unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration signée par acte sous seing privé, et déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles

Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement souscrites et libérées par le biais de l'Apport.

Description de l'Apport

L'apport consiste en des actions détenues comme suit par l'associé unique et contribuées à la Société:

- (i) 1.000 (mille) actions ordinaires sans valeur nominales et 5.400 (cinq mille quatre-cent) actions préférentielles de Classe A sans valeur nominale, émises par Lab One Canada Inc., une société de droit canadien;
- (ii) 1.000 (mille) actions sans valeur nominale émises par Quest Diagnostics of Puerto Rico, Inc., une société de droit portoricain;
- (iii) 10 (dix) actions avec une valeur nominale par action de GBP 1 (une livre anglaise) émises par Quest Diagnostics Holdings Limited, une société soumise aux lois d'Angleterre et du Pays de Galles;
- (iv) 100 (cent) actions avec une valeur nominale par action de EUR 1 (un Euro) dans Quest Diagnostics Ireland Limited, une société de droit irlandais; et
- (v) 2.853.474 (deux million huit cent cinquante-trois mille quatre cent soixante quatorze) actions avec une valeur nominale par action de REAL 1 (un Real), émises par Quest Diagnostics do Brasil Ltda., une société de droit brésilien.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à USD 199.133.996,07 (cent quatre-vingt dix-neuf million cent trente trois mille neuf cent quatre-vingt seize Dollars américains et sept Cents).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport qui restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

M. Stephen Andrew Calamari, gérant, ayant son adresse professionnelle à 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, Etats Unis d'Amérique;

M. Paul Robert Berry, gérant, ayant son adresse professionnelle à 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, Royaume Uni; et

M. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, ayant son adresse professionnelle à Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informées de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l.: 29.910.099 (vingt-neuf million neuf cent dix mille quatre-vingt dix-neuf) parts sociales.

Le notaire atteste que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions ci-dessus et l'Apport ayant été réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 29.910.099 (vingt-neuf million neuf cent dix mille quatre-vingt dix-neuf Dollars américains) représenté par 29.910.099 (vingt-neuf million neuf cent dix mille quatre-vingt dix-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 7.000,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, le présent acte, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015032703/250.

(150036005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Hakogel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.959.

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HAKOGEL S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée par acte notarié en date du 3 avril 1992, publié en 1992 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203. Les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale extraordinaire en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1114 du 22 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30, sous la présidence de Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David CARELLI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Remplacement des mille (1.000) actions existantes représentant l'intégralité du capital social de la société par un million (1.000.000) d'actions et fixation d'une désignation de valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125);

2. Augmentation du capital à concurrence d'un montant de soixante-dix mille quatre cent trente-sept euros et treize cents (EUR 70.437,13) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-sept euros et treize cents (EUR 195.437,13) par l'émission de cinq cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (563.497) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription de cinq cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (563.497) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125),

a) par la société H.D.K. NV, société de droit belge, ayant son siège social à Zwevezeelsestraat 161, B-8851 Ardooi-Koolstamp (Belgique), et libération entière de cent quatre-vingt-huit mille deux cent quarante-sept (188.247) actions nouvelles, par apport en nature consistant en six millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (6.704.795) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV;

b) par la société CATAMAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Veldstraat 27, B-8800 Roeselare (Belgique), et libération entière de cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (187.625) actions nouvelles, par apport en nature consistant en six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV;

c) par la société BIOSTAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Molièrelaan 164, B-1050 Bruxelles (Belgique), et libération entière de cent quatre-vingt-sept mille six cent vingt-cinq (187.625) actions nouvelles, par apport en nature consistant en six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV;

3. Constatation d'une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille sept cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents (17.895.779,97);

4. Modification corrélative de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital;

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à l'annulation des milles (1.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale et d'émettre en contrepartie, proportionnellement aux actions annulées un million (1.000.000) de nouvelles actions, toutes attribuées aux actionnaires actuels de la société au prorata de leur participation dans le capital.

L'assemblée générale décide en outre de fixer une valeur nominale de cent vingt-cinq cents (EUR 0,125) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS ET TREIZE CENTS (EUR 70.437,13) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS ET TREIZE CENTS (EUR 195.437,13) par l'émission de CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (563.497) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ CENTS (EUR 0,125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvelles par apport en nature, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes:

1. la société H.D.K. NV, société de droit belge, ayant son siège social à Zwevezeelsestraat 161, B-8851 Ardooie-Koolstamp (Belgique),

ici représentée par Monsieur David CARELLI, précité,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 janvier 2015,

laquelle déclare souscrire à CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE-SEPT (188.247) actions nouvelles, par apport en nature consistant en SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (6.704.795) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à Zwevezeelsestraat 142, B-8851 Ardooie-Koolstamp (Belgique) et les libérer entièrement.

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 23 janvier 2015 par la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, précitée, que:

- «la société H.D.K. NV, société de droit belge, ayant son siège social à Zwevezeelsestraat 161, B-8851 Ardooie-Koolstamp (Belgique), est propriétaire de six millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (6.704.795) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, soit 9,32 % du capital social total,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- la société H.D.K. NV, précitée, est le seul ayant droits sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi belge et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- en date du 26 janvier 2015, les six millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze (6.704.795) actions à apporter ont au moins une valeur de SIX MILLIONS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DEUX EUROS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (6.001.962,54 EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan du 31 décembre 2014, bilan qui restera ci-annexé.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

2. la société CATAMAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Veldstraat 27, B-8800 Roeselare (Belgique), ici représentée par Monsieur David CARELLI, précité,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2015,

laquelle déclare souscrire à CENT QUATRE-VINGT-SEPT-MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (187.625) actions nouvelles, par apport en nature consistant en SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, précitée et les libérer entièrement.

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 23 janvier 2015 par la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, précitée, que:

- «la société CATAMAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Veldstraat 27, B-8800 Roeselare (Belgique), est propriétaire de six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, soit 9.29% du capital social total,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- la société CATAMAR NV est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi belge et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- en date du 26 janvier 2015, les six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions à apporter ont au moins une valeur de CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT-SEPT EUROS ET VINGT-HUIT CENTS (5.982.127,28 EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan du 31 décembre 2014, bilan qui restera ci-annexé.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour.”

3. la société BIOSTAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Molièrelaan 164, B-1050 Buxelles (Belgique), ici représentée par Monsieur David CARELLI, précité,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 janvier 2015,

laquelle déclare souscrire CENT QUATRE-VINGT-SEPT-MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (187.625) actions nouvelles, par apport en nature consistant en SIX MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SIX CENT TRENTE-SEPT (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, précitée et les libérer entièrement.

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 23 janvier 2015 par la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, précitée, que:

- «la société BIOSTAR NV, société de droit belge, ayant son siège social à Molièrelaan 164, B-1050 Buxelles (Belgique), est propriétaire de six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions de la société DUJARDIN FOODS GROUP NV, soit 9.29% du capital social total,

- ces actions apportées sont entièrement libérées;

- la société BIOSTAR NV est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie.

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi belge et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Belgique, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- en date du 26 janvier 2015, les six millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept (6.682.637) actions à apporter ont au moins une valeur de CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT VINGT-SEPT EUROS ET VINGT-HUIT CENTS (5.982.127,28 EUR), cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan du 31 décembre 2014, bilan qui restera ci-annexé.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour.”

L'existence et la valeur desdites actions apportées a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi en date du 23 janvier 2015 par Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à Pafebruch 89A, L-8308 Capellen, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B183.652, en la personne de Monsieur Marco CLAUDE, Réviseur d'entreprises agréé, qui conclut comme suit:

“Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission.”

Ledit rapport, procurations et certificats resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate alors que le montant de DIX-SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF EUROS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (17.895.779,97 EUR) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. al.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-sept euros et treize cents (EUR 195.437,13) représenté par un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (1.563.497) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ CENTS (0,125.-EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq euros (5.885.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. LAFOND, G. DECKER, D. CARELLI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2545. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031807/185.

(150035505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Esperanto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.097.

CLÔTURE DE LIQUIDATION.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

There appeared:

Votorantim Novos Negocios Ltda, a company incorporated and existing under the State of São Paulo, Brazil, having its registered office at Rua Amauri, 255, 13th Floor, in the City of São Paulo, State of São Paulo, Brazil, enrolled with the Brazilian National Taxpayers' Registration under No. 35216341410 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Esperanto S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.097 (the "Company"), which has been incorporated pursuant to a

deed enacted by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 January 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 526, dated 11 March 2010.

The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 250 (two hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the financial statements of the Company as of 18 December 2014;
3. Approval of the liquidation report;
4. Approval of the waiver of appointment of a liquidation auditor;
5. Approval of the distribution of the remaining assets of the Company;
6. Discharge to the liquidator of the Company for the performance of its mandate;
7. Discharge to the managers of the Company in office during the period beginning on 1 January 2014 for the performance of their mandates until the date of the appointment of the liquidator;
8. Determination of the place where the Company's documents and books are to be kept during the 5 years following the closing of the liquidation;
9. Closing of the liquidation of the Company;
10. Powers; and
11. Miscellaneous.

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to waive its right to prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges that all the relevant documentation has been put at its disposal within sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the financial statements of the Company as at 18 December 2014 showing that the assets of the Company amounting to EUR 49,060,130.25 (forty-nine million sixty thousand one hundred thirty Euro and twenty-five cents) and the liabilities of the Company amounting to EUR 49,060,130.25 (forty-nine million sixty thousand one hundred thirty Euro twenty-five cents).

Third resolution:

The Sole Shareholder resolved to approve the liquidation report dated 19 December 2014 presented by the liquidator.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder expressly resolved to renounce to the appointment of a liquidation auditor required under Article 151 of the Law.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder resolved to distribute the remaining assets of the Company to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder resolved that the Sole Shareholder shall settle any unknown but not disputed liabilities of the Company that may arise in the future.

Sixth resolution:

The Sole Shareholder resolved to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to the liquidator, for the accomplishment of its duty as from the date of the beginning of its mandate until the date hereof except for any acts of gross negligence, willful misconduct or fraud.

Seventh resolution:

The Sole Shareholder resolved to grant a full and complete discharge, without any reservation or restriction, to:

- Mr. Alexandre Silva D'AMBROSIO, category A manager, born in Sao Paulo, Brazil, on 1 August 1962, residing professionally at Rua Amauri, n° 255, 13 andar, conjunto B, Sao Paulo 04530-001, Brazil;
- Mr. Paulo Henrique de OLIVEIRA SANTOS, category A manager, born in Sao Paulo, Brazil, on 4 November 1958, residing professionally at Rua Jeronimo da Veiga, 384, 12 andar, Sao Paulo S.P., Brazil, 04536-001;
- Mrs. Valérie PECHON, category B manager, born in Caracas, Venezuela, on 10 November 1975, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Emanuele GRIPPO, category B manager, born in Bassano del Grappa, Italy, on 3 September 1971, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché of Luxembourg;

for the accomplishment of their duty as managers of the Company during the period beginning on 1 January 2014 and ending at the date of the appointment of the liquidator.

Eighth resolution:

The Sole Shareholder resolved that the Company's documents and books are to be kept during five (5) years following the closing of the liquidation at the registered address of the Company in Luxembourg.

Ninth resolution:

The Sole Shareholder resolved to declare the liquidation of the Company closed and the Company to have ceased to exist with effect from the date hereof. The Sole Shareholder resolved to ensure and guarantee, after the liquidation, that all unknown and non disputed remaining debts of the Company shall be assumed and settled by the sole shareholder.

Tenth resolution:

The Meeting further resolves to grant all powers to the liquidator in order to:

- distribute the remaining assets of the Company to the Sole Shareholder;
- sign, execute or deliver any document on behalf of the Company relating to the transfer to the Sole Shareholder of all the remaining assets and liabilities of the Company;
- to proceed to the final formalities regarding the closing of the liquidation and notably the closing of any bank accounts of the Company; and
- to sign, execute or deliver any document on behalf of the Company that may be required further to the closing of the liquidation of the Company.

The Sole Shareholder resolved to grant all powers to the liquidator and the individual who was manager of the Company at the time it was put into liquidation, in order to carry out the remaining transactions linked to the closing of the liquidation, especially for the last tax returns.

There being no further business for the meeting to consider, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

A comparu

Votorantim Novos Negócios Ltda., ayant son siège social à Rua Amauri, 255, 13th floor, suite E, Zip Code 01448-000, Sao Paulo, Brazil, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Sao Paulo sous le numéro NIRE Nr. 35216341410 (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Esperento S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.097 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 mars 2010, numéro 526.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II.- Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (50 Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation des comptes annuels de la Société datées du 18 décembre 2014;
3. Approbation du rapport de liquidation;
4. Approbation de la renonciation à la nomination d'un auditeur de liquidation;
5. Approbation de la distribution des actifs subsistants de la Société;
6. Décharge du liquidateur de la Société pour l'exécution de son mandat;
7. Décharge des gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats à compter du 1 janvier 2014 jusqu'à la date de la nomination du liquidateur;
8. Détermination de l'endroit où les documents comptables et livres sociaux seront conservés durant les 5 années suivant la clôture de la liquidation;
9. Clôture de la liquidation;
10. Pouvoirs;
11. Divers.

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée. L'associé unique reconnaît que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant lui permettant un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes annuels de la Société datés du 18 décembre 2014, montrant que les actifs de la Société s'élèvent à 49.060.130,25 EUR (quarante-neuf millions soixante mille cent trente Euros et vingt-cinq centimes) et les dettes de la Société s'élèvent à 49.060.130,25 EUR (quarante-neuf millions soixante mille cent trente Euros et vingt-cinq centimes).

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport de liquidation daté du 19 décembre 2014 présenté par le liquidateur.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide expressément de renoncer à la nomination d'un auditeur de liquidation requis en vertu de l'Article 151 de la Loi.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de distribuer les actifs subsistants de la Société à l'Associé Unique.

L'Associé Unique décide que l'Associé Unique doit régler l'intégralité des dettes actuellement inconnues, mais contestées de la Société qui peuvent survenir dans l'avenir.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge entière et complète, sans réserves ni restrictions, au liquidateur, pour l'exercice de son mandat à partir de la date du début de son mandat jusqu'à la date du présent, excepté pour les actes de négligence grave, mauvaise conduite intentionnelle ou fraude.

Septième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder une décharge entière et complète, sans réserves ni restrictions, à:

- M. Alexandre Silva D'AMBROSIO, gérant de catégorie A, né à Sao Paulo, Brésil, le 1 août 1962, demeurant professionnellement à Rua Amauri, n° 255, 13 andar, conjunto B, Sao Paulo 04530-001, Brésil;
 - M. Paulo Henrique de OLIVEIRA SANTOS, gérant de catégorie A, né à Sao Paulo, Brazil, le 4 novembre 1958, demeurant professionnellement à Rua Jeronimo da Veiga, 384, 12 andar, Sao Paulo S.P., Brésil, 04536- 001;
 - Mme. Valérie PECHON, gérant de catégorie B, née à Caracas, Venezuela, le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L- 2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Emanuele GRIPPO, gérant de catégorie B, né à Bassano del Grappa, Italie, le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg;
- pour l'accomplissement de leurs mandats comme gérants de la Société à compter du 1 janvier 2014 jusqu'à la date de la nomination du liquidateur.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide que les documents comptables et livres de la Société resteront conservés durant 5 (cinq) années suivant la clôture de la liquidation au siège social de la Société à Luxembourg

Neuvième résolution:

L'Associé Unique décide de déclarer la liquidation clôturée et que la Société cesse d'exister à compter de la date des présentes. L'Assemblée décide aussi d'assurer et de garantir, après la liquidation, que l'intégralité des dettes restantes actuellement inconnues, mais incontestées de la Société seront assumées et réglées par l'Associé Unique.

Dixième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder tous pouvoirs au liquidateur afin de:

- distribuer les actifs subsistants de la Société à l'Associé Unique;
- signer, exécuter et délivrer tous documents au nom de la Société par rapport au transfert à l'Associé Unique de tous les actifs et passifs restants de la Société;
- procéder aux formalités finales pour la clôture de la liquidation et notamment la clôture de tous les comptes bancaires de la Société;
- de signer, exécuter ou livrer tous les documents au nom de la Société qui pourront être requis suite à la clôture de la liquidation de la Société.

Egalement, L'Associé Unique décide d'accorder tous pouvoirs au liquidateur et aux personnes qui ont été gérants de la Société à la date à laquelle elle a été mise en liquidation, afin que soient réalisées toutes les opérations restantes liées à la clôture de la liquidation, notamment le dépôt de la dernière déclaration fiscale de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le présent acte, notarié fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour tel qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015031739/206.

(150035469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

United Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.423.

L'an deux mille quinze le douze février,

Pardevant le notaire soussigné, Maître Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de UNITED SERVICES S.A., une société anonyme, dûment constituée et existant valablement sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 67, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.423, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 237 du 20 août 1986 (la «Société»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Maître Jeanne FOURNIER, juriste, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme Maître Caroline APOSTOL, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en qualité de secrétaire (le «Secrétaire»).

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg en qualité de scrutateur (le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué établit ensuite la liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1) Modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration de la société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

La société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par la gérance de la société.»;

2) Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prestation de services administratifs, d'études financières et de gestion, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire.

La société a de plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la société est, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La société peut:

- contracter des emprunts de toute sorte, en toute monnaie avec ou sans garantie et procéder à des émissions publiques ou privées d'obligations, d'instruments convertibles ou non convertibles de toutes sortes et de titres de créance;

- dans les limites des lois applicables, accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie de toute sorte (réelle et personnelle) aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale et dans la limite des lois applicables, la société peut exécuter, directement ou par l'intermédiaire de succursales ou de bureaux établis à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris des opérations de négoce et de gestion ainsi que de stratégie marketing et/ou commerciale, qu'elle jugera utiles à son développement.»;

3) Modification de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale de la société délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, exigées pour toute modification statutaire.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires de la société.»;

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social de la société émis et souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, intégralement libérées.»;

5) Modification de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes, au choix de l'actionnaire.

Chaque action donne droit à un vote.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.»;

6) Modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Toutefois, si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En toute circonstance, la société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature de l'administrateur unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.»;

7) Refonte des statuts de la Société;

8) Divers.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président ouvre alors les débats.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

«Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration de la société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

La société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par la gérance de la société.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«La société a pour objet la prestation de services administratifs, d'études financières et de gestion, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire.

La société a de plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la société est, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La société peut:

- contracter des emprunts de toute sorte, en toute monnaie avec ou sans garantie et procéder à des émissions publiques ou privées d'obligations, d'instruments convertibles ou non convertibles de toutes sortes et de titres de créance;

- dans les limites des lois applicables, accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie de toute sorte (réelle et personnelle) aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale et dans la limite des lois applicables, la société peut exécuter, directement ou par l'intermédiaire de succursales ou de bureaux établis à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris des opérations de négoce et de gestion ainsi que de stratégie marketing et/ou commerciale, qu'elle jugera utiles à son développement.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale de la société délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, exigées pour toute modification statutaire.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires de la société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social de la société émis et souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, intégralement libérées.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes, au choix de l'actionnaire.

Chaque action donne droit à un vote.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier les dispositions de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Toutefois, si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En toute circonstance, la société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature de l'administrateur unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de procéder à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "UNITED SERVICES S.A.".

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Luxembourg-Ville par une résolution du conseil d'administration de la société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale ou de l'actionnaire unique.

La société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, tels que définis par la gérance de la société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité

de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par la gérance de la société.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services administratifs, d'études financières et de gestion, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire.

La société a de plus pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la société est, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La société peut:

- contracter des emprunts de toute sorte, en toute monnaie avec ou sans garantie et procéder à des émissions publiques ou privées d'obligations, d'instruments convertibles ou non convertibles de toutes sortes et de titres de créance;
- dans les limites des lois applicables, accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie de toute sorte (réelle et personnelle) aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale et dans la limite des lois applicables, la société peut exécuter, directement ou par l'intermédiaire de succursales ou de bureaux établis à l'étranger toutes opérations commerciales, industrielles et financières, y compris des opérations de négoce et de gestion ainsi que de stratégie marketing et/ou commerciale, qu'elle jugera utiles à son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par une décision de l'assemblée générale de la société délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, exigées pour toute modification statutaire.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'actionnaire unique ou de l'un des actionnaires de la société.

Art. 5. Le capital social de la société émis et souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (31.250 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, intégralement libérées.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou partiellement dans l'une de ces formes, au choix de l'actionnaire.

Chaque action donne droit à un vote.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action aussi longtemps qu'une personne n'aura pas été désignée comme en étant le seul propriétaire vis-à-vis de la société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un constituant de gage et un créancier gagiste.

Art. 7. Les héritiers, légataires, ayants - droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quel que prétexte que ce soit, provoquer l'apposition de scellés ou l'inventaire des biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni prendre des mesures conservatoires ou s'immiscer d'aucune manière dans son administration.

Art. 8. La société est administrée par un conseil de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Toutefois, si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En toute circonstance, la société sera engagée à l'égard des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou (ii) la signature de l'administrateur unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués qui seront également chargés de l'exécution des décisions du conseil. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction, soit de l'ensemble soit de la partie des activités sociales à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoir.

Art. 11. Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée générale.

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société qui figurent à l'ordre du jour.

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement de plein droit le premier vendredi du mois de mai à seize heures au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant, à la même heure.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-six

Art. 15. L'interdiction, la faillite, la déconfiture ou le décès d'un associé ne met pas fin à la société.

Art. 16. Pour l'exécution des présents statuts, tous les actionnaires, administrateurs ou commissaires de la société font élection de domicile au siège social de la société où toutes communications, sommations, assignations et significations pourront être faites valablement.

Art. 17. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés ou entre associés et administrateurs relativement aux affaires sociales seront soumises à deux arbitres, chacune des deux parties en nommant un.

En cas de désaccord, les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité. La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant l'invitation lui adressée par lettre recommandée la partie la plus diligente aura recours à Monsieur le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière de référé qui nommera un arbitre.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se remettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.100,- (mille cent euros).

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. FOURNIER, C. APOSTOL, P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 17 février 2015. 2LAC/2015/3518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032860/289.

(150035680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Befesa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Befesa Holding S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015033537/11.

(150037388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

ECommerce Business 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.749.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of February,

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

ECommerce Holding S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its statutory seat in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés), having its registered office at 5, Heienhaff, L- 1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Julien De Mayer, legal counsel, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Berlin on 3rd February 2015.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name ECommerce Business 10 S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in view of its realisation by sale, exchange or otherwise.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter,

decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

14.3 The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two (2) different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant shareholders resolutions and the managers be identified with respect to the class they belong.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company’s sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote. In the event where the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such minutes shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), such copies or excerpts shall be signed by one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers; in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signatures of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation) or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Ecommerce Holding S.A., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed are fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following person is appointed as class A manager of the Company for an unlimited term:
 - Mr Ralf Wenzel, born in Berlin, Germany, on 8 August 1979, professionally residing at Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Ulrich Binninger, born in Trier, Germany, on 30 August 1966, professionally residing at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxembourg;
- Mr Julien De Mayer, born in Etterbeek, Belgium on 9 April 1982, professionally residing at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Any one manager of the Company, regardless of his category, is authorized to sign solely, on behalf of the sole shareholder, the shareholders register of the Company that will be created upon incorporation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierten Februar.

Vor uns, Cosita DELVAUX, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

ECommerce Holding S.A., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés), mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

hier vertreten durch Julien De Mayer, legal counsel, geschäftsansässig in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht vom 3. Februar 2015, ausgestellt in Berlin.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichnenden Notar ne varietur paraphiert wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei hat den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu beurkunden, welche sie mit der folgenden Satzung gründen möchte:

A. Name - Zweck - Dauer - Sitz

Art. 1. Name - Rechtsform. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen ECommerce Business 10 S.à r.l. (die "Gesellschaft"), welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz von 1915“) und dieser Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form und die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf deren Verwertung durch Verkauf, Tausch oder auf sonstige Art.

2.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Kredite gewähren oder diese auf jede andere Weise unterstützen.

2.3 Die Gesellschaft kann, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes, in jeder Form Gelder aufbringen, insbesondere durch Aufnahme von Darlehen in jeglicher Form oder mittels Ausgabe aller Arten von Anleihen, Wertpapieren und Schuldtiteln, Schuldverschreibungen, Obligationen und generell jeglicher Form von Schuldscheine bzw. Wertpapieren.

2.4 Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher, industrieller und finanzieller Natur vornehmen sowie solche, welche das geistige Eigentum betreffen oder im Zusammenhang mit Grundeigentum stehen und die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 3. Dauer.

3.1 Die Gesellschaft wird für unbegrenzte Dauer gegründet.

3.2 Sie kann jederzeit und ohne Begründung durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird.

Art. 4. Sitz.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft ist in Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

4.2 Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer verlegt werden. Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, kann er in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

4.3 Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden.

4.4 Sollte der Rat der Geschäftsführer entscheiden, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Aktivitäten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz bis zur endgültigen Beendigung dieser

außergewöhnlichen Umstände vorübergehend ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keine Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz vorübergehender Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1) pro Anteil.

5.2 Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher in der für eine Satzungsänderung erforderlichen Art und Weise gefasst wird, erhöht oder herabgesetzt werden.

5.3 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Anteile.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ist in Anteile mit jeweils dem gleichen Nominalwert aufgeteilt.

6.2 Die Anteile der Gesellschaft sind Namensanteile.

6.3 Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben, wobei deren Anzahl vierzig (40) nicht überschreiten darf.

6.4 Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit, die Auflösung, den Konkurs, die Insolvenz oder ein vergleichbares, einen Gesellschafter betreffendes Ereignis, aufgelöst.

Art. 7. Anteilsregister - Übertragung von Anteilen.

7.1 Am Sitz der Gesellschaft wird ein Anteilsregister geführt, welches von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann. Dieses Anteilsregister enthält alle vom Gesetz von 1915 vorgeschriebenen Informationen. Auf Ersuchen und auf Kosten des betreffenden Gesellschafters kann die Gesellschaft Zertifikate über die Eintragung ausgeben.

7.2 Die Gesellschaft erkennt lediglich einen Inhaber pro Anteil an. Sofern ein Anteil von mehreren Personen gehalten wird, müssen diese eine einzelne Person benennen, welche sie im Verhältnis zur Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft ist berechtigt, die Ausübung aller Rechte im Zusammenhang mit einem derartigen Anteil auszusetzen, bis eine Person als Vertreter der Inhaber gegenüber der Gesellschaft bezeichnet worden ist.

7.3 Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

7.4 Inter vivos dürfen die Anteile neuen Gesellschaftern nur vorbehaltlich der Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden.

7.5 Jede Übertragung von Anteilen wird gegenüber der Gesellschaft und Dritten gemäß Artikel 1690 des Code Civil wirksam, nachdem die Gesellschaft von der Übertragung in Kenntnis gesetzt wurde oder der Übertragung zugestimmt hat.

7.6 Im Todesfall dürfen die Anteile des verstorbenen Gesellschafters an neue Gesellschafter nur mit Zustimmung von Gesellschaftern mit einer Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals übertragen werden. Eine derartige Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an Eltern, Nachkommen oder den/die überlebende/n Ehepartner/in übertragen werden oder jedem anderem gesetzlichen Erben des verstorbenen Gesellschafters.

C. Entscheidungen der Gesellschafter

Art. 8. Gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter.

8.1 Die Gesellschafterversammlung ist mit allen Rechten ausgestattet, welche ihr durch das Gesetz und diese Satzung übertragen wurden.

8.2 Jeder Gesellschafter darf unabhängig von der Anzahl seiner Anteile an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen.

8.3 Falls und solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen gemeinsame Entscheidungen, welche ansonsten der Gesellschafterversammlung vorbehalten wären, schriftlich gefasst werden. In diesem Fall erhält jeder Gesellschafter den Text der Beschlüsse oder Entscheidungen in ausformulierter Form und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

8.4 Im Falle eines Alleingesellschafters übt dieser die Befugnisse der Gesellschafterversammlung nach den Vorschriften des Abschnitts XII des Gesetzes von 1915 und dieser Satzung aus. In diesem Fall ist jeder Bezug auf die „Gesellschafterversammlung“ in der vorliegenden Satzung als Bezug auf den Alleingesellschafter, je nach Zusammenhang und soweit anwendbar, zu verstehen und die Befugnisse der Gesellschafterversammlung werden vom Alleingesellschafter ausgeübt.

Art. 9. Gesellschafterversammlung. Falls die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, muss jährlich innerhalb von sechs (6) Monaten vor dem Ende des Geschäftsjahres mindestens eine Gesellschafterversammlung in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort abgehalten werden, wie in der Einberufungsbekanntmachung zu dieser Versammlung genauer bestimmt. Andere Gesellschafterversammlungen finden an dem Ort und zu der Zeit statt, welcher in der entsprechenden Einberufungsbekanntmachung genauer bestimmt werden. Falls alle Gesellschafter in einer Versammlung anwesend oder vertreten sind und auf sämtliche Einberufungsformalitäten verzichtet haben, kann die Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Ankündigung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 10. Quorum und Abstimmung.

10.1 Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Anteile hält.

10.2 Vorbehaltlich anderer Regelungen dieser Satzung oder des Gesetzes, die ein höheres Mehrheitsverhältnis vorsehen, bedürfen gemeinsame Entscheidungen der Gesellschafter der Zustimmung von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten. Falls diese Mehrheit in einer ersten Gesellschafterversammlung oder einer ersten schriftlichen Konsultation der Gesellschafter nicht erreicht wird, können die Anteilseigner ein weiteres Mal mit derselben Tagesordnung einberufen werden oder per Einschreiben dieselben schriftlichen Beschlussvorschläge erhalten und Entscheidungen werden wirksam mit der Mehrheit der wirksam abgegebenen Stimmen gefasst, unabhängig vom Anteil des durch sie vertretenen Gesellschaftskapitals.

Art. 11. Änderung der Nationalität. Die Gesellschafter können die Nationalität der Gesellschaft nur einstimmig ändern.

Art. 12. Änderung der Satzung. Eine Änderung der Satzung erfordert die Zustimmung (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, die mindestens (ii) eine Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

D. Geschäftsführung

Art. 13. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers - Zusammensetzung und Befugnisse des Rates der Geschäftsführer.

13.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, bilden diese einen Rat der Geschäftsführer.

13.2 Falls die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet wird und soweit der Begriff „alleiniger Geschäftsführer“ nicht ausdrücklich verwendet wird, ist jeder Verweis in dieser Satzung auf den „Rat der Geschäftsführer“ als Verweis auf den „alleinigen Geschäftsführer“ auszulegen.

13.3 Der Rat der Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind, mit Ausnahme der durch das Gesetz von 1915 oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse.

Art. 14. Ernennung, Abberufung und Amtszeit von Geschäftsführern.

14.1 Der bzw. die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Bezüge und Amtszeit festlegt.

14.2 Geschäftsführer können jederzeit und ohne Grund durch einen Beschluss von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, ernannt oder abberufen werden.

14.3 Die Gesellschafterversammlung kann die Ernennung von Geschäftsführern zwei (2) unterschiedlicher Kategorien beschließen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B. Eine solche Klassifizierung der Geschäftsführer muss ordnungsgemäß im Protokoll der betreffenden Gesellschafterbeschlüsse festgehalten und die Geschäftsführer der Kategorie, der sie angehören, zugeordnet werden.

Art. 15. Vakanz einer Geschäftsführerstelle.

15.1 Scheidet ein Geschäftsführer durch Tod, Geschäftsunfähigkeit, Insolvenz, Rücktritt oder aus einem anderen Grund aus seinem Amt aus, so kann die unbesetzte Stelle durch die übrigen Geschäftsführer vorübergehend für einen die ursprüngliche Amtszeit nicht überschreitenden Zeitraum bis zur nächsten Gesellschafterversammlung ausgefüllt werden, welche im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen Vorschriften über die endgültige Ernennung entscheidet.

15.2 Für den Fall, dass der alleinige Geschäftsführer aus seinem Amt ausscheidet, muss die frei gewordene Stelle unverzüglich durch die Gesellschafterversammlung neu besetzt werden.

Art. 16. Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.

16.1 Der Rat der Geschäftsführer versammelt sich auf Einberufung eines beliebigen Geschäftsführers. Die Sitzungen des Rates der Geschäftsführer finden, soweit in der Einladung nichts anderes bestimmt ist, am Sitz der Gesellschaft statt.

16.2 Die Geschäftsführer werden mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung anberaumten Zeitpunkt zu jeder Sitzung des Rates der Geschäftsführer schriftlich geladen, außer in dringenden Fällen, wobei die Gründe der Dringlichkeit in der Einladung zu bezeichnen sind. Eine solche Einladung kann unterbleiben, falls alle Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder mittels eines vergleichbaren Kommunikationsmittels ihre Zustimmung abgegeben haben, wobei eine Kopie eines solchen unterzeichneten Dokuments ein hinreichender Nachweis ist. Eine Einladung zu Sitzungen des Rates der Geschäftsführer ist nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort in einem vorausgehenden Beschluss des Rates der Geschäftsführer bestimmt worden sind, welcher allen Geschäftsführern übermittelt wurde.

16.3 Eine Einladung ist nicht erforderlich, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und diese alle Einladungsvoraussetzungen abbedingen oder im Fall von schriftlichen Umlaufbeschlüssen, wenn alle Mitglieder des Rates der Geschäftsführer diesen zugestimmt und diese unterzeichnen.

Art. 17. Durchführung von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer.

17.1 Der Rat der Geschäftsführer kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden auswählen. Der Rat der Geschäftsführer kann auch einen Schriftführer ernennen, der nicht notwendigerweise selbst ein Geschäftsführer sein muss und der für die Protokollführung der Sitzungen des Rates der Geschäftsführer verantwortlich ist.

17.2 Sitzungen des Rates der Geschäftsführer werden, falls vorhanden, durch den Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer geleitet. In dessen Abwesenheit kann der Rat der Geschäftsführer ein anderes Mitglied des Rates der Geschäftsführer durch einen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Mitglieder als Vorsitzenden pro tempore ernennen.

17.3 Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmen, indem er ein anderen Geschäftsführer schriftlich, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigt, wobei eine Kopie der Bevollmächtigung als hinreichender Nachweis dient. Ein Geschäftsführer kann einen oder mehrere, aber nicht alle anderen Geschäftsführer vertreten.

17.4 Eine Sitzung des Rates der Geschäftsführer kann auch mittels Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, welches es allen Teilnehmern ermöglicht, einander durchgängig zu hören und tatsächlich an der Sitzung teilzunehmen. Eine Teilnahme an einer Sitzung durch solche Kommunikationsmittel ist gleichbedeutend mit einer persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung und die Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten.

17.5 Der Rat der Geschäftsführer kann nur dann wirksam handeln und abstimmen, wenn zumindest die Mehrheit seiner Mitglieder in der Sitzung anwesend oder vertreten ist.

17.6 Beschlüsse werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der an der Sitzung des Rates der Geschäftsführer teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Der Vorsitzende des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, hat im Falle von Stimmgleichheit nicht die entscheidende Stimme. Sofern die Gesellschafterversammlung jedoch unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden Beschlüsse des Rates der Geschäftsführer nur dann wirksam gefasst, wenn sie von der Mehrheit der Geschäftsführer einschließlich mindestens eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter) gefasst werden.

17.7 Der Rat der Geschäftsführer kann einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren mittels schriftlicher Zustimmung, per Faxschreiben, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel fassen. Jeder Geschäftsführer kann seine Zustimmung getrennt erteilen, wobei die Gesamtheit aller schriftlichen Zustimmungen die Annahme des betreffenden Beschlusses nachweist. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als das Datum eines derart gefassten Beschlusses.

Art. 18. Protokoll von Sitzungen des Rates der Geschäftsführer - Protokoll der Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers.

18.1 Das Protokoll einer Sitzung des Rates der Geschäftsführer wird vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden oder, im Falle seiner Abwesenheit, vom Vorsitzenden pro tempore und dem Schriftführer (falls vorhanden) oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Protokolle durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom Vorsitzenden des Rates der Geschäftsführer, falls vorhanden, oder von zwei (2) beliebigen Geschäftsführern unterzeichnet. Sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), werden solche Kopien oder Auszüge durch einen (1) Geschäftsführer der Kategorie A und einen (1) Geschäftsführer der Kategorie B (oder deren Vertreter) unterzeichnet.

18.2 Die Entscheidungen des alleinigen Geschäftsführers werden in ein Protokoll aufgenommen, welches vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet wird. Kopien und Auszüge solcher Protokolle, die in einem Gerichtsverfahren oder auf sonstige Weise vorgelegt werden können, werden vom alleinigen Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 19. Verpflichtung der Gesellschaft gegenüber Dritten. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch (i) die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, für den Fall, dass die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, durch die gemeinsame Unterschrift zwei (2) beliebiger Geschäftsführer wirksam verpflichtet; sofern die Gesellschafterversammlung unterschiedliche Kategorien von Geschäftsführern ernannt hat (nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift mindestens eines (1) Geschäftsführers der Kategorie A und eines (1) Geschäftsführers der Kategorie B (oder deren Vertreter), oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften oder die alleinige Unterschrift jedweder Person(en), der/denen eine Unterschriftsbefugnis durch den Rat der Geschäftsführer übertragen worden ist, wirksam verpflichtet.

E. Aufsicht und Prüfung der gesellschaft

Art. 20. Rechnungsprüfer/Wirtschaftsprüfer.

20.1 Falls und solange die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, werden die Geschäfte der Gesellschaft durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt (commissaire(s)). Die Gesellschafterversammlung ernennt die Rechnungsprüfer und legt ihre Amtszeit fest.

20.2 Ein Rechnungsprüfer kann jederzeit und ohne Grund von der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

20.3 Die Rechnungsprüfer haben ein unbeschränktes Recht der permanenten Überprüfung und Kontrolle aller Geschäfte der Gesellschaft.

20.4 Wenn die Gesellschafter im Einklang mit den Bestimmungen des Artikels 69 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 betreffend das Handelsregister und die Buchhaltung und den Jahresabschluss von Unternehmen, in der jeweils gültigen Fassung, einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer (réviseurs d'entreprise agréé(s)) ernennen, entfällt die Funktion des Rechnungsprüfers.

20.5 Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer darf nur aus berechtigtem Grund oder mit seiner Zustimmung durch die Gesellschafterversammlung abberufen werden.

F. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinne - Abschlagsdividenden

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Jahresabschluss und Gewinne.

22.1 Am Ende jeden Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der Rat der Geschäftsführer erstellt im Einklang mit den gesetzlichen Anforderungen ein Inventar der Aktiva und Passiva, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung.

22.2 Vom jährlichen Nettogewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt. Diese Zuführung ist nicht mehr verpflichtend, sobald und solange die Gesamtsumme dieser Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

22.3 Durch einen Gesellschafter erbrachte Einlagen in Rücklagen können mit Zustimmung dieses Gesellschafters ebenfalls der gesetzlichen Rücklage zugeführt werden.

22.4 Im Falle einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals kann die gesetzliche Rücklage entsprechend herabgesetzt werden, so dass diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals nicht übersteigt.

22.5 Auf Vorschlag des Rates der Geschäftsführer bestimmt die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den gesetzlichen Vorschriften und den Bestimmungen dieser Satzung wie der verbleibende Bilanzgewinn der Gesellschaft verwendet werden soll.

22.6 Ausschüttungen an die Gesellschafter erfolgen proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile.

Art. 23. Abschlagsdividenden - Agio und andere Kapitalreserven.

23.1 Der Rat der Geschäftsführer kann Abschlagsdividenden auf Grundlage von Zwischenabschlüssen zahlen, welche vom Rat der Geschäftsführer vorbereitet wurden und belegen, dass ausreichende Mittel für eine Abschlagsdividende zur Verfügung stehen. Der ausschüttbare Betrag darf nicht die Summe der seit dem Ende des vergangenen Geschäftsjahres angefallenen Gewinne, gegebenenfalls erhöht durch vorgetragene Gewinne und ausschüttbare Rücklagen, beziehungsweise vermindert durch vorgetragene Verluste oder Summen, die einer Rücklage zugeführt werden, welche nach dem Gesetz von 1915 oder dieser Satzung nicht ausgeschüttet werden darf, übersteigen.

23.2 Das Agio, andere Kapitalreserven und andere ausschüttbare Rücklagen können, im Einklang mit den Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und den Regelungen dieser Satzung, frei an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft im Einklang mit Artikel 3.2 dieser Satzung wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über die Auflösung der Gesellschaft beschließt und die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren bestimmt. Soweit nichts anderes bestimmt wird haben die Liquidatoren die weitestgehenden Rechte für die Verwertung der Vermögenswerte und die Tilgung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

24.2 Der sich nach Verwertung der Vermögenswerte und Tilgung der Verbindlichkeiten ergebende Überschuss wird an die Gesellschafter proportional zur Anzahl der von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile verteilt.

H. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Für alle in dieser Satzung nicht geregelten Angelegenheiten gelten die Regelungen des Gesetzes von 1915.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

2. Abschlagsdividenden können auch während des ersten Geschäftsjahres der Gesellschaft ausgeschüttet werden.

Zeichnung und Zahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) ausgegebenen Anteile wurden durch ECommerce Holding S.A., vorbenannt, zum Preis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) gezeichnet.

Die Einlage für so gezeichnete Anteile wurde vollständig in bar erbracht, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, was dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Die gesamte Einlage von in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) wird vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Auslagen

Die der Gesellschaft aufgrund oder im Zusammenhang mit ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.800 geschätzt.

Beschlüsse des alleingeschafters

Der Gründungsgeschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital repräsentiert und welcher auf eine formelle Einberufungsbekanntmachung verzichtet, hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

2. Die folgende Person wird für unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Kategorie A der Gesellschaft ernannt:

- Herr Ralf Wenzel, geboren am 8. August 1979 in Berlin, Deutschland, geschäftsansässig in Johannisstrasse 20, D-10117 Berlin.

Die folgenden Personen werden für unbegrenzte Zeit als Kategorie B Geschäftsführer bestellt:

- Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen, Luxemburg.

- Herr Julien De Mayer, geboren am 9 April 1982 in Etterbeek, Belgien, geschäftsansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

3. Jeder einzelne der Geschäftsführer der Gesellschaft, ungeachtet seiner Kategorie, ist ermächtigt, das Anteilhaberregister, welches am Tag der Gründung der Gesellschaft erstellt wird, allein im Namen und für Rechnung des alleinigen Gesellschafters zu unterzeichnen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Ersuchen der erschienenen Partei, dass diese Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei verlesen wurde, welche dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte die Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Februar 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015032354/586.

(150036077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Nase & Kaulbarsch s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 179.782.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nase&Kaulbarsch Sàrl

Référence de publication: 2015033815/10.

(150037634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.936.

L'an deux mille quinze, le onze février.

Pardevant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L'ARMOIRE A LINGE S.A.", avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 362 du 2 août 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Rambrouch en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 23 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Samantha TARSI, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Renée HUBERTY épouse PEIFFER, salariée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Constat de conversion de la monnaie d'expression du capital social en Euro
3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EUROS au 1^{er} janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'assemblée, aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Tarsi, Huberty épouse Peiffer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4770. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015031854/65.

(150035613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Office Portfolio Minerva I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.075.384,96.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 135.148.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of December,
before Maître Marc Loesch, notary professionally residing in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder Office Portfolio Minerva I S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies with the number B 135.148, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 14 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 314 of February 6, 2008.

THERE APPEARED:

German Retail Portfolio 2 S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered within the RCS with the number B 116.968, owner of 2,037,690 class B shares, 334,385,338 class C shares and 71,115,468 class A shares, hereby represented by Mr. Frank Stolz-Page, employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, by virtue of a power of attorney under a private seal given on December 16, 2014.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To change the registered office of the Company;

2 Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation of the Company in order to reflect the change adopted under item (1) above.

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholder, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to move the registered office from its current address 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolves to amend subsequently the first paragraph of the article 2 of the Articles of Association so as to reflect the taken decision under the first resolution, which shall read as follows:

“ **Art. 2.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the proxyholder of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French texts, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Office Portfolio Minerva I S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés avec le numéro B 135.148, constituée suivant acte par le notaire Martine Schaeffer en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial avec numéro 314 du 6 février 2008.

A COMPARU:

German Retail Portfolio 2 S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès le RCS avec le numéro B 116.968, propriétaire du 71,115,468 Parts Sociales A, 2,037,690 Parts Sociales B and 334,385,338 Parts Sociales C,

(l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, employé, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

(i) La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification du siège sociale de la société;

2 Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement adopté sous le point (1) ci-dessus;

(ii) Resteront également annexées aux présentes, les procurations de l'associé représenté, signée par le(s) mandataire (s) et le notaire soussigné.

(iii) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

44013

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de la modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la décision prise dans la première résolution, dans ces termes:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 janvier 2015. GAC/2015/284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015032642/117.

(150036141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January;

Before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HI Holdings Rio S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 217,008, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 154.349 (the "Company").

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,008 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

44014

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of one new share of the Company with a share premium attached thereto;
2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by HI Holdings Cyprus Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one US Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 217,008 (two hundred and seventeen thousand and eight US Dollars) to an amount of USD 217,009 (two hundred and seventeen thousand and nine US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with (i) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and (ii) a share premium of an amount of USD 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) attached thereto (the "New Share").

Second resolution

It was resolved to accept that the New Share be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 1,000,000 (one million US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Share by paying:

- the nominal value of the New Share for an amount of USD 1 (one US Dollar); and
- the share premium attached thereto for an amount USD 999,999 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time; the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 217,009 (two hundred and seventeen thousand and nine US Dollars) divided into 217,009 (two hundred and seventeen thousand and nine) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,250.-.

The contribution is valued at EUR 885,073.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour de janvier,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HI Holdings Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 217.008 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 154.349. (la «Société»).

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société (company limited by shares) dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1st Floor, 3095 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 158701 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 217.008 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire par HI Holdings Cyprus Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 217.008 USD (deux cent dix-sept mille huit Dollars américains) à un montant de 217.009 USD (deux cent dix-sept mille neuf Dollars américains) par (i) l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et (ii) avec une prime d'émission d'un montant de 999.999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) y attachée (la «Nouvelle Part Sociale»).

Deuxième résolution

Il a été décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit souscrite par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant de 1.000.000 USD (un million de Dollars américains) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale en payant:

- la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale pour un montant de 1 USD (un Dollar américain); ainsi que
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 999.999 USD (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 217.009 USD (deux cent dix-sept mille neuf Dollars américains), divisé en 217.009 (deux cent dix-sept mille neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 2.250,- EUR.

L'apport a été évalué à 885.073,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Echternach, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 12 février 2015. Relation GAC/2015/1211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015031809/150.

(150035549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

MB2R Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.727.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 2 février 2015 que:

TCA Domiciliation S.A R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 61, route de Longwy, L-8080 Bertrange, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 149391

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

À Bertrange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015033240/14.

(150037044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2015.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2015 que l'assemblée accepte la démission de James D. Leewong de son poste d'Administrateur en raison de son départ à la retraite avec effet au 28 février 2015.

L'assemblée note également le changement d'adresse de John O'Kelly -Lynch. Il réside au Williams House, 4th Floor, 20 Reid Street, Hamilton HM12, aux Bermudes.

Pour Ocean Oil Construction and Services S.à r.l.

Otto A. Meier / Roeland Pels / Alan Jones

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015033823/16.

(150037971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.
